DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320

D63-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : M. Mathieu GREFFARD

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 septembre 2026.

Plan de financement Travaux de voirie 2026 – Fonds de soutien CCSVL

Rapporteur : M. Christian JARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

Vu la délibération n° 173_2023_04 portant sur l'approbation du fonds de soutien intercommunal aux projets communaux datant du 19 octobre 2023.

Considérant que le règlement d'intervention permet à chaque commune de présenter un projet d'investissement durant le mandat au titre des fonds de soutien ;

La commune de Rosnay sollicite l'attribution du fonds de soutien sur l'opération « Programme de voirie 2026 ».

Ces travaux consistent à la réhabilitation des voiries et des chemins les plus dégradés, ainsi qu'à l'aménagement de son entrée de bourg.

Le montant des travaux s'élève à 47 540,30 € HT.

La commune sollicite un montant de **22 179,00 €**

Le plan de financement prévisionnel présenté par la commune pour cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
COLAS - Travaux de réhabilitation des voiries et chemins	42 622,30 €	Fonds de soutien CCSVL	22 179,00 €	46,65 %
ATV - Réaménagement de l'entrée de bourg	4 918,00 €	Autofinancement	25 361,30 €	53,35 %
TOTAL	**47 540,30 €**	**TOTAL**	**47 540,30 €**	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le projet de travaux dans le cadre de son « Programme de voirie 2026 » et le plan de financement,
- **Sollicite** le fonds de soutien intercommunal pour un montant de 22 179 €
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 25/09/26 et affichée le 25/09/26

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu GREFFARD